

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 229

**Artikel:** Fiscalité et lutte de classes  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027704>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La porte de l'Université

J'ai sous les yeux le rapport sur les examens fédéraux de maturité tenus à Lausanne au printemps 1973.

Cent-vingt-trois candidats aux « Seconds examens partiels » (la maturité fédérale peut se passer en deux fois) ; sept candidats aux examens complets. Septante-quatre réussites et quarante-neuf échecs aux examens partiels ; cinq réussites et deux échecs aux examens complets. Respectivement 40 et 29 % d'échecs.

Notons encore six réfugiés étrangers — six réussites.

Ces chiffres me paraissent intéressants.

### Un examen sélectif

Ils permettent, me semble-t-il, de réfuter les allégations de ceux qui voient dans la maturité fédérale un examen « facile », accordant « au rabais » l'entrée à l'université. Malgré l'échelle de 1 à 6 (moyenne : 4), malgré le fait que dans les branches littéraires, tout particulièrement en français, on hésite énormément à descendre au-dessous de 3 (qui équivaut à notre 4 de l'échelle 1 à 10), et même au-dessous de 4 (toujours en français, le candidat doit préparer six textes pour l'oral, en tout et pour tout — « Le Cid », « Phèdre », « Candide », « Manon Lescaut », « Hernani » et « La Peste », par exemple — et il est assuré de tomber sur l'un des textes qu'il aura choisis) ; les quarante-neuf échecs témoignent assez de la difficulté de l'examen.

### L'utilité de la maturité

D'un autre côté, ces mêmes chiffres me paraissent montrer l'utilité de la maturité fédérale : en dépit du caractère encyclopédique qu'on lui reproche à bon droit, en dépit du fait que les candidats jouent toutes leurs chances sur le coup de dés de l'examen, plus de 60 % réussissent qui, sans la maturité fédérale, n'auraient sans doute pas pu

entrer à l'université ou auraient été contraints de tenter un très aléatoire « préalable »...

Parmi ceux-ci, des jeunes gens qui n'ont pu se présenter à un baccalauréat régulier, soit que leur scolarité ait été perturbée (par la maladie, par des séjours dans des pays plus ou moins lointains — parents agents consulaires ou diplomates), soit qu'ils se soient découvert trop tard du goût pour les études universitaires (fils de paysans, techniciens, etc.), soit enfin que les écoles officielles ne leur aient pas convenu — ce qui ne signifie pas forcément que les dites écoles sont mauvaises, mais ce qui ne signifie pas forcément non plus que les intéressés étaient inaptes aux études universitaires.

Donc, si peu que ce soit, la maturité fédérale me semble apporter un peu plus de souplesse dans, un système quelque peu rigide, et contribuer à ouvrir un tout petit peu plus des portes qui, quoi qu'on en dise, restent assez fermées pour tous ceux qui n'ont pas la chance de se trouver « dans la filière » dès leur âge le plus tendre.

\* \* \*

J'aurais voulu dire quelques mots de mon collègue Marc Chapuis, qui vient de mourir brusquement. Je l'avais vu arriver au gymnase voici une dizaine d'années non sans un peu de perplexité : n'avait-il pas été autrefois rédacteur de *La Nation* ? Combien ma réserve était injustifiée ! Pas d'homme plus ouvert, plus tolérant, plus respectueux d'autrui, plus soucieux du « dialogue », tant avec ses élèves qu'avec ses collègues. N'ayant retiré de son expérience politique « extrémiste » que la conclusion qu'après tout, toutes les opinions se rencontrent et que toutes, ou presque, sont défendables — et cela sans aucun scepticisme desséchant, mais au contraire une sorte de sagesse, de sérénité souriante qui lui permettait de trouver la parole juste qui parvenait à apaiser des conflits qui autrement se seraient exacerbés.

Nous perdons beaucoup en le perdant, et je doute qu'il soit remplacé.

J. C.

## Fiscalité et lutte de classes

*Le « Thurgauer AZ » (121) a livré à ses lecteurs les pièces d'une polémique de la presse saint-galloise au sujet des inégalités de fortune dans notre pays. Le conseiller national socialiste Hans Schmid a publié dans un journal local un article sur ce sujet. Un anonyme lui a répondu dans trois autres journaux, sous la forme d'une lettre de lecteur en utilisant toute la gamme des arguments habituels : obsédé de la lutte de classes, Marx, Lénine, « Juso du Rosenberg » (un quartier résidentiel de Saint-Gall, réd.), complexes d'infériorité, etc., etc.*

*En parcourant ces textes on peut se demander si c'est la seule manière de répondre à des faits indiscutables. A signaler : le parti socialiste thurgovien a, lui aussi, lancé une initiative pour un impôt sur la richesse ; la polémique à ce sujet a révélé l'existence d'un Groupe d'étudiants socialistes à l'Université commerciale de Saint-Gall. — La « Neue Zürcher Zeitung » (242) saisit l'occasion du centenaire de la Société suisse des employés de commerce pour s'intéresser à la catégorie des employés. Cette phrase à relever : « Aussi longtemps que les employés possèdent dans leurs organisations un centre de rencontre conscient de son rôle et qui représente activement leurs intérêts corporatifs, qui veille soigneusement et élargit son rôle de formation, et qui s'attaque avec résolution et modestie à résoudre les problèmes d'actualité, leur esprit de groupe ne devrait pas disparaître. »*

### La police et la justice

*— La « National Zeitung » (160) accorde une large place à la recommandation de la commission pour un état de droit du Parti socialiste suisse qui invite le PSS à demander à séparer, au sein du ministère public de la Confédération, les tâches de police des tâches juridiques et à soumettre l'écoute téléphonique à un contrôle effi-*

cace. Le président de cette commission, créée en 1971, est le professeur de droit constitutionnel Richard Bäumlin (Berne).

— « Weltwoche » (21) : sous le titre « Il y a de nombreuses voies vers le salut », Christian Lipp publie un article sur les centaines (400 ?) de communautés religieuses de notre pays.

VAUD

## La retraite de M. G.-A. Chevallaz

Est-ce le fait que le milieu politique est un petit cercle ? Est-ce le fait que la presse a pris l'habitude de commenter les mots des maillots jaunes ? Sont-ce les tentations gauliennes du syndic Chevallaz, qui partage avec son modèle, au moins, le goût du verbe ? Quoi qu'il en soit, le départ (« partir pour repartir ») fut scéniquement réussi. Comme l'écrivait « 24 Heures », le temps des hommages n'est pas venu ; ce n'est donc ici ni le moment, ni le lieu.

Une constatation toutefois.

Ce départ a, politiquement, le mérite de la clarté. Il aurait été tentant de rendre service encore à son parti, de mettre en place le dispositif municipal, de garder le titre sur sa carte de visite jusqu'à ce que soient éclaircies les successions fédérales, de faire semblant de rester tout en étant prêt à partir.

Pour les élections communales, le jeu est donc ouvert. Certes, M. Delamuraz rêve d'être le Pompidou lausannois ; il en a la rondeur et l'ambition. Il n'en demeure pas moins qu'un éventuel changement de majorité ne signifierait pas le déboulonnage d'un homme qui est à l'œuvre ; ce que le peuple, sentimental, n'aime guère.

Les chances de la gauche sont donc accrues, sa responsabilité aussi d'apparaître à la fois novatrice et capable avec assurance de gouverner.

## IOS: Douloureuses surprises

Genève n'est plus dans Genève : après le député-maire de Chippis, « Bernie » Cornfeld, l'ancien patron de l'IOS, le plus important banquier de l'Europe, comme l'appelait « L'Express » au temps de sa gloire, vient d'en faire la douloureuse expérience : il est sous les verrous.

La perte d'un milliard de dollars (ou d'un milliard et demi) subie par les épargnants qui avaient eu l'imprudence de confier leurs économies à cette entreprise panaméenne installée à Genève, n'avait valu jusqu'à maintenant aux responsables de l'affaire que fort peu d'ennuis. Ed. Cowett, l'éminence grise de Cornfeld, contre lequel un mandat d'amener a également été lancé, quitta la Suisse sans être inquiété. Vesco, qui avait succédé à Cornfeld à la tête d'IOS, avait bien été incarcéré pendant une nuit (les mauvaises langues prétendent qu'il n'avait alors pas quitté son hôtel) mais pour être libéré le lendemain et retrouver sa caution de 700 000 francs quelques jours plus tard. Le juge d'instruction désavoué avait alors parlé d'une justice genevoise ridiculisée et souffletée (voir DP 178). Vesco qui est indirectement impliqué dans l'affaire du Watergate, a-t-il été libéré à la demande du ministre américain de la Justice Mitchell ? Le procureur général Egger le dément avec vigueur. Tout ce que l'on peut constater, c'est que ce dernier n'a pas jugé utile de soutenir lui-même l'accusation dans l'affaire Cornfeld, une des plus importantes affaires financières depuis longtemps.

Au temps de sa gloire, Cornfeld était le premier personnage de Genève. Pour chacun, il avait une tâche, un emploi correctement rémunéré ; pour Pierre Raisin, représentant libéral à l'Exécutif de la Ville, ce fut un conseil d'administration. Parmi ses avocats, il comptait André Guinand, ancien conseiller national radical, Ariel Bernheim, ancien président des Jeunesses radicales, qui partageait son étude avec la femme du chef du Département de justice et police (ce dernier avait dû abandonner cette étude au moment de son élection).

En 1966/67, lorsque la Police des étrangers ne

put plus ignorer les 800 cadres ou employés étrangers qui se cachaient derrière une centaine de permis de travail, aucune sanction ne fut prise.

Tout a bien changé. Pour Cornfeld aussi, qui est aujourd'hui inculpé de gestion déloyale et d'escroquerie par métier, tout cela par la volonté d'un jeune juge d'instruction intelligent, travailleur et ambitieux. La course est maintenant lancée entre la défense et l'accusation : il s'agit, pour l'ex-boss d'IOS, d'obtenir sa libération en dédommageant les 42 plaignants actuels, avant que des milliers d'autres victimes ne se joignent à eux.

De notre point de vue, l'important de l'affaire n'est pas là, mais dans le changement d'attitude de la justice genevoise, dont cette affaire est révélatrice. Aux juges d'hier, trop souvent nommés par les partis en fonction des services rendus et des difficultés qu'ils rencontraient dans l'exercice de leur profession d'avocat, a succédé une génération de jeunes magistrats qualifiés et efficaces et qui, on le voit, n'ont pas les timidités de leurs prédécesseurs.

L'association des magistrats, qui s'est constituée, tend entre autres à augmenter l'indépendance de la justice par rapport aux pouvoirs économiques et au Département de justice et police. Elle tente d'obtenir que l'administration du Palais de justice soit remise aux magistrats et que la justice ait un budget séparé.

Les récentes décisions dans les conflits locataires-propriétaires démontrent en général que la « justice bourgeoise » tend à devenir la justice de tous. Une évolution beaucoup plus importante que l'affaire IOS.

---

### RECTIFICATION

Une erreur de chiffres a rendu difficilement compréhensible l'avant-dernier paragraphe du texte intitulé « Les rentiers et l'inflation » dans DP 228. Lorsque nous parlions du travail qu'imposerait un nouveau calcul de toutes les rentes, il s'agissait bien de 100 000 à 150 000 rentes et non pas d'un million de rentes. (réd.)